



LIÈGE Les Jardins du MontLégia

SOUS-SOL

- Parkings intérieurs réservés à Hôtel
- Parkings intérieurs et caves réservés à la résidence services
- Parkings intérieurs et caves réservés aux résidences



NOTE:
 1. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités de la réalisation. 2. L'ameublement y compris les placards sont dessinés à titre d'illustration. 3. L'agencement de la cuisine est donné à titre indicatif. 4. Le lave-linge, le sèche linge et l'insert gaz ne sont pas inclus. 5. Les divisions dans les menuiseries extérieures sont données à titre indicatif et sont définies par l'architecte. 6. Les aménagements sont donnés à titre indicatif, et sont définis par le cahier des charges commercial.

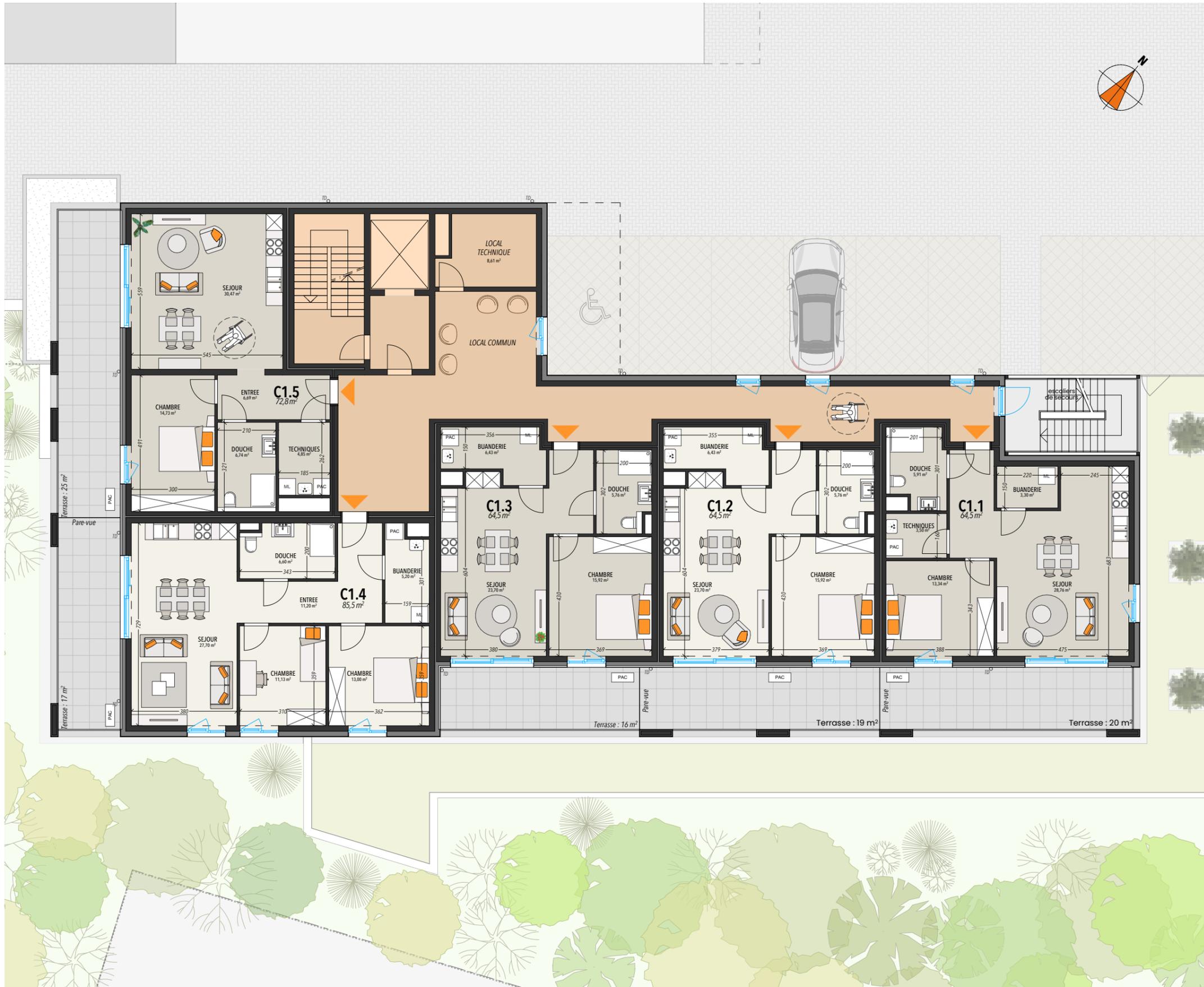


LIÈGE
Les Jardins du MontLégia
Résidence Services
REZ-DE-CHAUSSÉE

- 3 appartements 1 chambre
- 1 accueil
- 1 salle commune
- 1 espace fitness
- 1 salon coiffure



NOTE :
 1. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités de la réalisation. 2. L'ameublement y compris les placards sont dessinés à titre d'illustration. 3. L'agencement de la cuisine est donné à titre indicatif. 4. Le lave-linge, le sèche linge et l'insert gaz ne sont pas inclus. 5. Les divisions dans les menuiseries extérieures sont données à titre indicatif et sont définies par l'architecte. 6. Les aménagements sont donnés à titre indicatif, et sont définis par le cahier des charges commercial.



LIÈGE
Les Jardins du MontLégia
Résidence Services
1^{er} ÉTAGE

4 appartements 1 chambre
 1 appartement 2 chambres



NOTE :
 1. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités de la réalisation. 2. L'ameublement y compris les placards sont dessinés à titre d'illustration. 3. L'agencement de la cuisine est donné à titre indicatif. 4. Le lave-linge, le sèche linge et l'insert gaz ne sont pas inclus. 5. Les divisions dans les menuiseries extérieures sont données à titre indicatif et sont définies par l'architecte. 6. Les aménagements sont donnés à titre indicatif, et sont définis par le cahier des charges commercial.



LIÈGE
Les Jardins du MontLégia
Résidence Services
2^e ÉTAGE

4 appartements 1 chambre
 1 appartement 2 chambres



NOTE :
 1. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités de la réalisation. 2. L'ameublement y compris les placards sont dessinés à titre d'illustration. 3. L'agencement de la cuisine est donné à titre indicatif. 4. Le lave-linge, le sèche linge et l'insert gaz ne sont pas inclus. 5. Les divisions dans les menuiseries extérieures sont données à titre indicatif et sont définies par l'architecte. 6. Les aménagements sont donnés à titre indicatif, et sont définis par le cahier des charges commercial.



LIÈGE
Les Jardins du MontLégia
Résidence Services
3^e ÉTAGE

4 appartements 1 chambre
 1 appartement 2 chambres



NOTE :
 1. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités de la réalisation. 2. L'ameublement y compris les placards sont dessinés à titre d'illustration. 3. L'agencement de la cuisine est donné à titre indicatif. 4. Le lave-linge, le sèche linge et l'insert gaz ne sont pas inclus. 5. Les divisions dans les menuiseries extérieures sont données à titre indicatif et sont définies par l'architecte. 6. Les aménagements sont donnés à titre indicatif, et sont définis par le cahier des charges commercial.



LIÈGE
Les Jardins du MontLégia
Résidence Services
4^e ÉTAGE

1 appartement 1 chambre
 1 appartement 2 chambres



NOTE :
 1. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités de la réalisation. 2. L'ameublement y compris les placards sont dessinés à titre d'illustration. 3. L'agencement de la cuisine est donné à titre indicatif. 4. Le lave-linge, le sèche linge et l'insert gaz ne sont pas inclus. 5. Les divisions dans les menuiseries extérieures sont données à titre indicatif et sont définies par l'architecte. 6. Les aménagements sont donnés à titre indicatif, et sont définis par le cahier des charges commercial.